



# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté n°ARRE2018-345

**Arrêté réglementant temporairement la circulation et le stationnement**  
**Route de Kerozan**  
**Allée de Kerespern**  
**Allée de Poulrinou**  
**Allée des Noisetiers**  
**Allée de Mesgouez**  
**Lieu-dit Roz-Valan**

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande émanant de l'Entreprise Constructel Télécommunications, 34 rue Nicéphore Niépce 29200 Brest, le 9 novembre 2018,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion du tirage de câble route de Kerozan, allée de Kerespern, allée de Poulrinou, allée des Noisetiers, allée de Mesgouez, au lieu-dit Roz-Valan, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

### ARRETE

#### **Article 1:**

La chaussée sera rétrécie route de Kerozan, allée de Kerespern, allée de Poulrinou, allée des Noisetiers, allée de Mesgouez, au lieu-dit Roz-Valan, à compter du début des travaux le 16 novembre 2018 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 8 jours) de 9 heures à 17 heures.

La circulation sera alternée par panneaux K10 ou feux tricolores par piquets K10 et la vitesse sera limitée à 30 km/h dans l'emprise du chantier.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

#### **Article 2:**

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'Entreprise Constructel Télécommunications qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

#### **Article 3:**

Le Directeur Général des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- L'entreprise Constructel Télécommunications,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- Antenne Pays de Brest
- [bretag-ut29.uc2-3@direccte.gouv.fr](mailto:bretag-ut29.uc2-3@direccte.gouv.fr)

A Bohars, le 12 novembre 2018

Pour Le Maire,  
Jean-Claude KERJEAN,  
Adjoint aux travaux, à la sécurité et aux déplacements



Affiché en Mairie le : 12 NOV. 2018